

## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

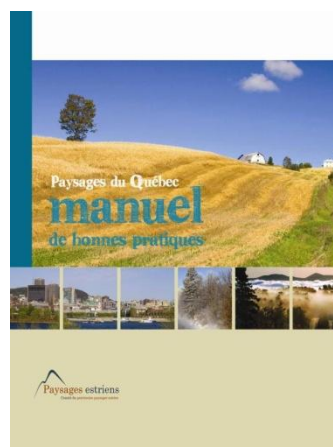
### **Une première au Québec... Paysages estriens procède au dévoilement d'un outil novateur : *Paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques***

---

**Sherbrooke, 16 février 2010** – La présidente de Paysages estriens, Mme Diane Pelletier et le président de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, M. Maurice Bernier, en collaboration avec Robert Chicoine de l'Ordre des urbanistes du Québec et Marie-Claude Robert de l'Association des architectes paysagistes du Québec, ont le plaisir de procéder au dévoilement d'un outil novateur pour le Québec, soit *Paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques*.

L'idée du manuel a germé à la suite d'une réflexion amorcée par Paysages estriens sur les outils existants en matière de gestion, de mise en valeur et de protection des paysages. En effet, puisqu'aucun outil pratique répertoriant diverses problématiques paysagères n'était disponible pour les professionnels, Paysages estriens s'est vu confirmer la pertinence de développer un tel outil.

« *Le Manuel de bonnes pratiques est le premier outil de ce genre publié au Québec. Il a été conçu sous forme de fiches techniques abordant divers thèmes et fournissant des pistes de réflexion quant à l'importance de prendre en considération nos paysages dans nos activités d'aménagement et de développement* », de dire la présidente de Paysages estriens, Madame Pelletier.



Simple et convivial, le *Manuel de bonnes pratiques* est divisé en deux parties. La première explique la définition de paysage et propose une démarche pour mieux connaître, comprendre et mettre en valeur les paysages. Elle décrit également les problématiques paysagères les plus courantes. Dans la deuxième partie, des fiches présentent différents éléments devant être pris en considération lors d'une réflexion sur les paysages (abords routiers, affichages, carrières et mines, éclairages, éoliennes, forêts privées, lignes de transport d'électricité, etc.).

La CRÉ de l'Estrie est particulièrement fière d'avoir participé financièrement à la réalisation de cet outil unique au Québec. « *De prime abord, celui-ci devait s'adresser principalement aux élus municipaux, aux responsables de l'aménagement et de l'urbanisation de notre région, l'Estrie. Au fur et à mesure que les travaux avançaient, nous avons réalisé que cet outil proposait des solutions à des problèmes rencontrés dans toutes les régions du Québec. En fait, il s'adresse à toutes personnes préoccupées par notre patrimoine et qui cherchent des moyens pour prendre des décisions éclairées en matière de paysage* », de mentionner le président de la CRÉ de l'Estrie, Monsieur Bernier.

*« Un outil qui sera d'ailleurs fort utile au monde municipal, aux professionnels de l'aménagement, aux urbanistes et aux membres des comités consultatifs d'urbanisme », de rappeler le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Monsieur Chicoine.*

Marie-Claude Robert, de l'Association des architectes paysagistes du Québec souligne que *« Ce nouvel outil permettra à ses utilisateurs de se questionner sur la place des paysages, car actuellement ceux-ci ne sont pas toujours pris en compte lors de la planification et du développement de projets. Ce manuel permettra donc une véritable réflexion sur nos paysages avant l'intervention ».*

Ce manuel réalisé par Paysages estriens n'aurait pu voir le jour sans la collaboration de plusieurs intervenants issus de différents domaines qui ont contribué, par leur savoir et leur expertise à la conception de ce document : l'Association des architectes paysagistes du Québec, la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, l'Ordre des agronomes, l'Ordre des architectes, l'Ordre des urbanistes, ainsi que plusieurs ministères et organismes. Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère des Transports et de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

*« Le paysage, en plus d'agrémenter nos vies, constitue une valeur identitaire et économique qu'il faut protéger. Ce manuel deviendra sans nul doute un outil incontournable pour la mise en valeur des paysages du Québec », de conclure la présidente de Paysages estriens.*

Il est possible de se procurer ce manuel au coût de 70 \$ auprès de Paysages estriens ou en visitant le site Internet au [www.paysagesestriens.qc.ca](http://www.paysagesestriens.qc.ca).

### **À propos de Paysages estriens**

Rappelons que la mission de Paysages estriens est de sensibiliser les intervenants du milieu à la mise en valeur de notre patrimoine paysager, tant en milieu urbain que rural. L'organisme travaille aussi à promouvoir, par la mise en place d'outils, la valeur centrale du paysage dans toutes les interventions d'aménagement du territoire.

### **À propos de la CRÉ de l'Estrie**

Rappelons que la CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. C'est dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie, et en concertation avec ses partenaires que la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

Information : Judith Côté - Directrice de projets  
Paysages estriens  
819 820-3026  
[www.paysagesestriens.qc.ca](http://www.paysagesestriens.qc.ca)

Judith Lavallée- Chargée de communications  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911, poste 229  
[www.creestrie.qc.ca](http://www.creestrie.qc.ca)